Le pèlerinage de Saint-Maurice aura eu le mérite de délier des langues

@rib News, 14/06/2012LE TEMPS DU SILENCE EST REVOLU(Quand les Â«Â martyrs de ButaÂ Â» parlent dâ€™Outre-tombe)Par Roger MACUMIProcÃ©dure de prÃ©-bÃ©atificationÂ ? PrÃ©ludes Ã la canonisation des sÃ©minaristes de ButaÂ ? Saint-Maurice, dans le canton du Valais, en Suisse, comme au Burundi, les mots et les concepts exaspÃ¨rent, choquent et divisent. EspÃ©rons quâ€™ils ne tueront plusÂ ! Si la saintetÃ© nâ€™a peut-Ãªtre pas encore acquis la force de chose jugÃ© pÃ¨lerinage aux Â«Â martyrsÂ Â» burundais de Saint-Maurice aura au moins eu le mÃ©rite de dÃ©lier des langues et de sortir du bois certains nostalgiques dâ€™un passÃ© encore prÃ©sent, trouble et nausÃ©abond.
Nous devons nous rÃ©jouir de ce que beaucoup de nos compatriotes commencent enfin Ã dÃ©couvrir le sens de la justice, quâ€™ils la souhaitent impartiale et Ã©quitable (rejet du Â«Â deux poids, deux mesuresÂ Â»Â !). Il nâ€™est jamais trop tard po Ã la raisonÂ !Monsieur Emmanuel Bamenyekanye, nâ€™en dÃ©plaise Ã ses dÃ©tracteurs, ne tombe pas dans le sectarisme ethnique quand il dit ceci (Ã mon avis le cÅ“ur mÃªme de son message)Â : Â«Â La mÃ©moire collective est quelque chose de fort qui risque de ressurgir tant que rien nâ€™est fait pour Ã©couter toutes les victimes, de tous les temps et mettre hors de nuire tous les bourreaux de tout acabitÂ Â» (câ€™est lâ€™auteur de cet article qui souligne).Quand il dit Â«Â En ces pÃ©riodes rÃ©conciliation nationale approchant, le temps est venu de rapprocher les gens en commenÃ§ant par honorer dans la dignitÃ© le prÃ©cieux sang versÃ© et la mÃ©moire des personnes tuÃ©es en 1972 et de construire un monument en souvenir d gÃ©nocide des hutus de 1972Â Â», il ne fait rien dâ€™autre quâ€™inviter les Barundi Ã aller Ã la racine du Crime incarnÃ© pa Micombero et ses dÃ©fenseursÂ ! Lâ€™Etat protÃ¨ge. Lâ€™Etat ne doit pas tuer ses citoyens. Lâ€™Etat ne doit, sous aucun p exterminer ses propres populationsÂ ! Reconnaitre le gÃ©nocide hutu de 1972, câ€™est refuser le Crime dâ€™Etat comme mo rÃ¨glement des conflits socio-politiques. Il ne faut pas Ãªtre Hutu, Tutsi, Twa, croyant ou non croyant pour comprendre ces choses. Il faut tout simplement Ãªtre humain. Et câ€™est peut-Ãªtre cela qui est trÃ¨s difficileÂ ! La reconnaissance du gÃ©nocide hutu de 1972 et le chÃ¢timent des criminels prÃ©sumÃ©s (au moins les Â«Â gros poissonsÂ Â»Â !) seront des actes libÃ©rateurs pour toute la population du Burundi. Nous aurons ainsi mis fin Ã la culpabilisation collective. Qui veut supporter pour longtemps encore des assertions comme Â«Â Les Tutsi nous ont exterminÃ©sÂ Â»Â ; Â«Â Les Hutu nous ont exterminÃ©sÂ Â»Â ; Â«Â Nous avons tous tuÃ©Â Â»Â ; Â«Â Nous avons tous perdu les nÃ´tresÂ Â», etc.Â ? Il y aura encore de tÃ©mÃ©raires parmi nous qui nous empÃªcheront de Â«Â ressasserÂ Â» le passÃ©Â !Pourquoi cette absolution gÃ©nÃ©rale activement recherchÃ©e par certainsÂ ? A qui profite la Â«Â collectivisationÂ Â» de la responsabilitÃ© criminelle individuelleÂ ? Aux seuls responsables prÃ©sumÃ©s et Ã leurs soutiens, mais pas aux victimesÂ ! La justice ne sortira jamais grandie de cet Ã©quilibrisme diabolique. Â«Â MartyrsÂ Â» ou Â«Â victimesÂ Â»Â ? Il me semble plus utile dâ€™arrÃªter de radoter sur des ma ou imaginaires et de parler plutÃ´t de victimes que la justice a le devoir de reconnaÃ®tre et de rÃ©habiliterÂ ! Appartient-il Ã quelque misÃ©rable crÃ©ature humaine de faire de son semblable un saintÂ ?A ceux qui se retrancheraient derriÃ¨re le silence de la foi pour tenter dâ€™Ã©touffer dans la nuit la clameur des peuples meurtris et Ã©chapper ainsi au jugement de lâ€™Histoire je disÂ : nous nâ€™avons pas besoin de priÃ¨res et de bÃ©nÃ©dictions urbi et orbi car nous ne sommes pas tous toutes des catholiques romainsÂ ! Par contre, les dÃ©cisions de justice, contrairement aux dÃ©crets religieux, seront absolument pourvues dâ€™effet erga omnes. Il est dÃ©jÃ trÃ¨s difficile de rendre une justice neutre et laÃ¯que, imaginez ce qu serait le droit sâ€™il Ã©tait dit entre la croix et la banniÃ¨re. Heureusement que nous avons aboli la peine de mortÂ !Je continue mon intervention sur cet ancien Ã©change (toujours actuelÂ !!!) avec Monsieur, EugÃ¨ne Nindorera, ancien Ministre et fondateur de la Ligue des Droits de lâ€™Homme Iteka, lequel ne saurait Ãªtre accusÃ© dâ€™exclusivisme ethnique (E. Nindore Pas de rÃ©conciliation vÃ©ritable sans justice, RÃ©ponses aux questions des internautes, Bujumbura, le 24 avril 2006, http://arib.info/Nindorera_24042006.htm).Â«Â VI. Roger MacumiÂ :Monsieur Nindorera, vous me permettrez tout dâ€™abord de vous fÃ©liciter pour votre courage et votre franchise dans lâ€™analyse que vous faites de la situation burundaise et des pistes de rÃ©flexion que vous proposez. Toutefois, je serais heureux de connaÃ®tre votre position sur le gÃ©nocide hutu de 1972 au Burundi. Ce crime toujours niÃ© (au mieux justifiÃ©Â !) est Ã lâ€™origine de tant de frustrations transformÃ©es en violences meurtriÃ¨res. Son impunitÃ©Â ne peut quâ€™ouvrir la voie aux rÃ©cidives, respectivement aux rÃ©actions de vengeances touj meurtriÃ¨res. Sans tomber dans lâ€™Â«Â Ã©quilibrisme ethniqueÂ Â» et la fausse pudeur, reconnaissez-vous le gÃ©nocide hu 1972 au BurundiÂ ? Ne pensez-vous pas quâ€™aucune rÃ©conciliation nâ€™est possible aussi longtemps que les Burundais (nâ€™osent pas affronter ce problÃ¨meÂ ? Pensez-vous que la thÃ¨se du Â«Â gÃ©nocide tutsi de 1993Â Â» soit de nature Ã fav la rÃ©conciliation entre les BurundaisÂ ? Au Burundi, selon vous, quand les victimes du gÃ©nocide de 1972 pourront-elles prendre la parole et sâ€™approprier leur histoireÂ ?Merci de votre rÃ©ponse.Roger Macumi, Suisse.RÃ©ponseÂ :Quand quelqu vous demande sâ€™il y a eu un gÃ©nocide hutu ou tutsi Ã un moment prÃ©cis de lâ€™histoire rÃ©cente du Burundi, il veut so entendre un Â«Â ouiÂ Â» ou un Â«Â nonÂ Â» pour ensuite vous Â«Â Ã©tiqueterÂ Â» en fonction de ses convictions personnelle pourquoi je tiens souvent Ã prÃ©ciser un certain nombre de choses avant de rÃ©pondre Ã ce genre de questions.Le terme gÃ©nocide a Ã©tÃ© galvaudÃ© et chacun le dÃ©finit ou le comprend Ã sa faÃ§on. Pire encore, on a lâ€™impression que les c sang qui ne sont pas des actes de gÃ©nocide sont devenus acceptables ou tolÃ©rables. Ceci dit, comment reconnaÃ®tre sâ€™ y a eu un gÃ©nocide ou pas au Burundi. Personnellement, je considÃ¨re quâ€™il faut se poser trois questionsÂ principales : Â·Â Â Â Â Â Â Â Â les personnes tuÃ©es (population civile) Ã©taient-elles ciblÃ©es Ã cause uniquement de leur appartenance (personne nâ€™a choisi de naÃ®tre dâ€™une ethnie X ou Y) alors quâ€™elles nâ€™avaient rien faitÂ ? Â·Â Â Â Â Â Â Â Â les avaient-ils lâ€™intention de dÃ©truire, en tout ou en partie, ce groupe ethniqueÂ ? Â·Â Â Â Â Â Â Â Â ces crimes ont-ils Ã©tÃ© organisÃ©sÂ ? Au Burundi comme ailleurs, la rÃ©ponse Ã la premiÃ¨re question est relativement facile. Si la rÃ©ponse est positive, nous sommes dÃ©jÃ en prÃ©sence dâ€™un crime contre lâ€™humanitÃ© qui devrait provoquer une dÃ©sapprobatio spontanÃ©e et gÃ©nÃ©rale de tous les Burundais ayant un minimum dâ€™humanitÃ©. Le jour oÃ¹ on atteindra ce stade, ce se dÃ©jÃ un pas de gÃ©ant dans lâ€™Ã©dification dâ€™une sociÃ©tÃ© respectueuse des droits de lâ€™homme.Dans la hiÃ©ra plus graves et des crimes contre lâ€™humanitÃ©, le gÃ©nocide se trouve au sommet. Pour Ã©tablir un gÃ©nocide, il faut aussi rÃ©ponse affirmative aux deux autres questions. Comment dÃ©celer ou prouver une intentionÂ ? Comment dÃ©montrer, preuves Ã lâ€™appui, que ces crimes ne sont pas le fruit du hasard et quâ€™ils rÃ©sultent dâ€™un plan orchestrÃ© quelque p

Ã©lÃ©ments de rÃ©ponse Ã ces questions ne sont pas aussi Ã©vidents et, dâ€™une personne Ã une autre ou dâ€™un juge Â
les exigences peuvent varier. Il est peut-Ãªtre utile de prÃ©ciser que le gÃ©nocide ne dÃ©pend pas du nombre de victimes (les
Nations Unies ont dÃ©clarÃ© quâ€™il y a eu un acte de gÃ©nocide Ã Sabra et Chatila en 1982 alors que le nombre de victime
Ã©tait estimÃ© Ã quelques centaines. Il nâ€™y a pas eu de gÃ©nocide des russes alors que le nombre de russes tuÃ©s penda
seconde guerre mondiale Ã©tait de loin supÃ©rieur au nombre de juifs tuÃ©s) et quâ€™il ne doit pas forcÃ©ment Ãªtre commis
lâ€™appareil dâ€™Etat.AprÃ¨s cette introduction thÃ©orique qui peut dÃ©jÃ Ãªtre sujet Ã controverses, je voudrais rÃ©pondre
directement Ã vos questions. Pour le gÃ©nocide hutu de 1972, ma rÃ©ponse Ã©tant Â«Â ouiÂ Â» aux trois questions, ma
conclusion globale est affirmative mÃªme si je ne suis pas en mesure dâ€™apporter des preuves irrÃ©futables de la prÃ©parati
de ce plan criminel. Jâ€™ai lâ€™intime conviction que les faits survenus et relatÃ©s sur une grande partie du territoire nâ€™Ã©
le fruit du hasard ou de simples coÃ¯ncidences.Ensuite, je pense aussi quâ€™il nâ€™y aura pas de rÃ©conciliation vÃ©ritable
un minimum de justice, de vÃ©ritÃ©, de rÃ©paration et de pardon sur la tragÃ©die de 1972 et des autres annÃ©es sanglantes.
Beaucoup de gens ont dÃ©jÃ relevÃ© et dÃ©plorÃ© Ã quel point la seule date du 29 avril divise encore les Burundais. Le 29 a
1972 est commÃ©morÃ© diffÃ©remment par les Burundais, quâ€™ils soient au Burundi ou Ã lâ€™Ã©tranger. Certains veulent
se souvenir deÂ lâ€™assassinat du dernier roi du Burundi (Ntare V), du gÃ©nocide hutu ou du gÃ©nocide tutsi en ignorant les
souffrances endurÃ©es par les membres dâ€™un autre groupe ethnique. Cette triple commÃ©moration est un signe manifeste
que le chemin vers la rÃ©conciliation est encore long. Il est plus que temps que les victimes et les autres acteurs des
Ã©vÃ©nements de 1972 prennent la parole, sâ€™approprient leur histoire et la rendent moins conflictuelle et moins passionnÃ©
Câ€™est dâ€™abord une question de bonne volontÃ© et de bonne foi des Burundais. Les Ã©trangers, notamment Ã travers la
ne peuvent que nous donner un coup de main, mais si nous restons enfermÃ©s dans nos ghettos ethniques et que nous
continuons Ã nous inscrire dans la logique de Â«Â solidaritÃ© nÃ©gativeÂ Â», leur aide risque de sâ€™avÃ©rer peu fructueuse
la thÃ¨se du Â«Â gÃ©nocide tutsi de 1993Â Â»,Â il faut seulement se demander sincÃ¨rement si elle est fondÃ©e ou pas.Â Si c
est confirmÃ© en recherchant la vÃ©ritÃ© et la justice, ce serait une avancÃ©e vers la rÃ©conciliation des Burundais. Enfin, vou
partagez mon point de vue lorsque vous Ã©crivez que le gÃ©nocide hutu de 1972 est Ã Â«Â lâ€™origine de tant de frustrations
transformÃ©es en violences meurtriÃ¨resÂ Â». Jâ€™ai dâ€™ailleurs constatÃ© que beaucoup de colonels du CNDD-FDD que j
cÃ´toyÃ© dans un sÃ©minaire en 2004 Ã©taient nÃ©s autour de 1972 â€¦â€¦En marge de ma rÃ©ponse Ã votre question, je vo
saisir cette opportunitÃ© pour soutenir votre point de vue sur la nÃ©cessitÃ© dâ€™abolir la peine de mort et inviter les lecteurs
lire votre rÃ©flexion sur le mÃªme siteÂ Â». Il nâ€™y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voirÂ ! Il nâ€™y a pas pire so
celui qui ne veut pas entendreÂ !Roger MACUMI